

RÉSOLUTION 25R-25

Demander au conseil d'administration du Rotary de modifier les dispositions relatives au programme pilote de vote à la conférence de district

Soumis par : Rotary club de Sambalpur Central, district 3261 (Inde)

1 ATTENDU QUE tout club disposant de plus d'une voix lors d'une élection
2 organisée pendant la conférence de district reçoit un bulletin de vote indiquant le
3 nombre de voix auxquelles ce club a droit, et

4
5 ATTENDU QU'il a été constaté que l'anonymat des clubs disposant de plus d'une
6 voix n'est pas assuré pendant le comptage des votes, et

7
8 ATTENDU QUE cela est incompatible avec la norme de confidentialité établie par
9 le R.I. pour le vote aux élections de district

10
11 Le Rotary International demande à son conseil d'administration de modifier
12 comme suit l'article 2, Effectif et administration des clubs, du Rotary Code of
13 Policies (juin 2025) et plus précisément le paragraphe 2.130.4 relatif au projet
14 pilote de vote créé par le conseil d'administration du R.I. pour les districts d'Asie
15 du sud :

16 **Article 2. Effectif et administration des clubs**

17 **2.130. Programmes pilotes**

21 **2.130.4. Projet pilote de vote à la conférence de district**

22
23 Tous les districts au Bangladesh, au Bhoutan, en Inde, au Népal et au
24 Pakistan. Tous les votes se déroulant pendant une conférence de district ou
25 une réunion sur les projets d'amendement ou de résolution de district pour
26 toutes les élections de district jusqu'en 2027/2028. La conférence de district
27 ou la réunion législative de district où le vote a lieu doit se tenir à l'intérieur
28 des limites du district.

29 Au cours du scrutin, chaque bulletin de vote compte pour une voix. Tout club
30 disposant de plusieurs voix reçoit autant de bulletins que le nombre de voix
31 dont il dispose. Tous les bulletins sont placés dans une enveloppe fournie par
32 la commission électorale et sont déposés dans l'urne. Un observateur
33 indépendant désigné par l'administrateur du R.I. en exercice ouvre chaque
34 enveloppe, vérifie que toutes les voix sont en faveur du même candidat et
35 mélange les bulletins dans l'urne.

(Fin du texte)

EXPOSÉ DES MOTIFS

- 1 La mesure supplémentaire décrite dans cette proposition contribuerait à assurer l'anonymat des clubs votant pendant les élections de district.

IMPACT FINANCIER

- 3 Cette résolution n'aura pas d'impact financier significatif pour le Rotary.